Société des Régates à Voile d'Annecy

Spi d'Or - *Grade 5B* -
Autorité organisatrice SRV ANNECY
Lieu Lac d'Annecy
31 Octobre 2026

Instructions de course

1.REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon **courtoise et respectueuse** indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

1.4 - Heure légale du coucher du soleil : **17h22**
- Heure légale du lever du soleil **7h15**

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information sous le balcon du club.

MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par un appel sur le canal du comité de course. **Le comité de course arborera le pavillon L avec un signal sonore avant de faire l'annonce.**

3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information situé en façade est du club.

3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le **canal VHF 69**

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons au niveau du balcon du club.

5.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : **20 Minutes**

5.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés avant de monter à bord quand le pavillon Y est envoyé, conformément à la RCV 40. **Ceci modifie le préambule du chapitre 4**

ANNECY
BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les courses sont prévues selon le programme de l'Avis de Course.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **2 minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE :

Définition : R1 R2 L Quillards ➔ pavillon SURPRISE
A B C ➔ pavillon OPTIMIST

9. LES PARCOURS

9.1 - parcours ***côtier***

- parcours construits type ***banane 1 tour*** **ou** ***2 tours***

Les parcours construits sont décrits en ANNEXE PARCOURS

Au plus tard au signal d'avertissement , le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

9.2 Signaux de parcours :

- **Sans flamme** au bateau Comité : parcours ***côtier***

- Parcours construits **type banane**:

- **Flamme n°1** au bateau Comité : parcours ***banane 1 tour :*** Départ - 1 - 2 - Arrivée
- **Flamme n°2** au bateau Comité : parcours ***banane 2 tours :*** Départ - 1 - 2 – 1 – 2 Arrivée
- **Flamme n°3** au bateau Comité : parcours ***banane 1 tours :*** Départ - 1 - 2 – 3 Arrivée
- **Flamme n°4** au bateau Comité : parcours ***banane 2 tours :*** Départ - 1 - 2 -3 - 1 - 2 – 3 Arrivée

9.3 Parcours côtier : bouée dégagement et pavillon vert :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement.
L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une **bouée de dégagement rouge ou une bouée tétraédrique jaune ou bouée autonome orange**
Il **enverra le pavillon vert** pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant **à tribord.**
L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant **à bâbord**
(ceci modifie Signaux de course).

L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

10. MARQUES

10.1 Marques de parcours :

Côtier : **Bouées jaunes fixes** (0 - 3 - 8 - 5) et **bouée tétraédrique jaune ou bouée autonome orange** pour la **1** la **2** la **4** la **7** et la **9**
Voir le plan du lac en Annexe :
La bouée 1 située vers le petit port d'Annecy le vieux ; **la bouée 2** située vers l'Impérial ; **la bouée 4** située vers le port de Sevrier ; **la bouée 7** située vers la plage de Menthon Saint Bernard et **la bouée 9** située au centre du lac entre le château de Menthon et l'église de Sevrier.
***La* bouée jaune (nommée le ROSELET)** située au sud-est du banc médian « le Roselet » à l'entrée de la baie de Talloire
Le parcours sera affiché au bateau Comité.

Banane : **Bouées jaunes fixes** (0 - 3 - 8 - 5) et **bouées tétraédriques jaune ou bouée autonome orange**
Le parcours sera affiché au bateau Comité par l'envoi d'une flamme .

Marques de départ : *Côtier :* **bouée tétraédrique jaune ou bouée autonome orange** ou bouée fixe du lac
Bananes : **bouée tétraédrique jaune ou bouée autonome orange** ou bouée fixe du lac

Marques d'arrivée : *Côtier :* **bouée tétraédrique jaune ou bouée autonome orange** ou bouée fixe du lac
Bananes: **bouée rose à l'arrière du bateau Comité**

Marques de dégagement Côtier **: bouée rouge ou bouée tétraédrique jaune ou bouée autonome orange**

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Définition : ***Merci de respecter les autres usagers du Lac, de vous éloigner du pavillon alpha (mini 100 m) et de ne pas pénétrer dans la zone plongeur réservée de la Puya.***

12. LE DEPART

12.1 Alignement de la ligne de départ :

Côtier : **Entre le mât arborant le pavillon orange sur le bateau Comité de course à l'extrémité tribord et le coté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord .**

Bananes : **Entre le mât arborant le pavillon orange sur le bateau Comité de course à l'extrémité tribord et le coté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.**

12.2 Bateaux en attente **: Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux**.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course **pourra donner son numéro de voile** sur le canal VHF donné en IC 3.2 (69) . L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé **DNS** sans instruction

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS (RCV 33)

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.

14. L'ARRIVEE

14.1 Alignement de la ligne d'arrivée :

Côtier : **entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée**

Bananes : **entre le mât du bateau Comité arborant le pavillon bleu et la bouée allumette rose sous le vent du bateau Comité (voir schémas ci dessous)**

Réduction de parcours possible à n'importe quelle marque.

14.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Classes concernées : A - B - C - R1 - R2 - L - QUILLARD DE SPORT : **la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.**

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Temps limite pour finir après le premier : après l'arrivée du premier de chaque groupe :
Côtier : **40 minutes** / ***Banane :*** **30 minutes**

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé salle de réunion au 1er étage de la SRVA

17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située emplacement. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 Nombre de courses à valider pour constituer une série : 1

18.2 Courses retirées
(a) Quand moins de ***quatre*** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
(b) Quand ***quatre*** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de **son plus mauvais score**.

18.3 Le calcul du temps compensé pour les classes A - B - C - R1 - R2 - L - QUILLARD DE SPORT sera :
Banane : **temps sur temps** avec application du coefficient CVL
Côtier : **temps sur distance** avec application du coefficient CVL

19. REGLES DE SECURITE

Gilet obligatoire dans le bateau
19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible
19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en IC 3.2 (69)
19.4 Utilisation du bout-dehors : **Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.**

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritus dans l'eau. Les détritus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

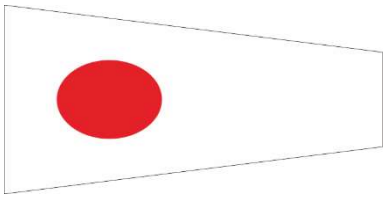
27. COMMUNICATION RADIO

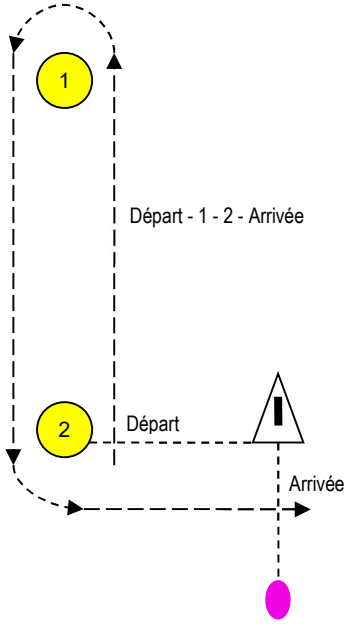
Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

ANNEXE : PARCOURS BANANE

PARCOURS 1 : Départ - 1 - 2 – Arrivée

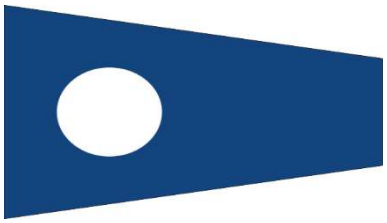
Flamme numérique 1

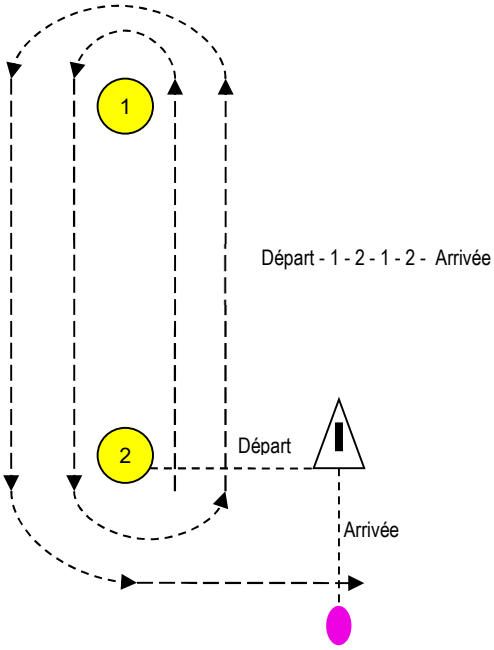




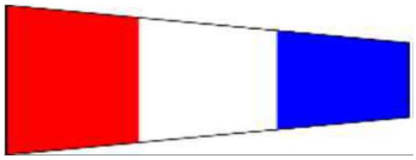
PARCOURS 2 : Départ - 1 – 2 – 1 – 2 – Arrivée

Flamme numérique 2



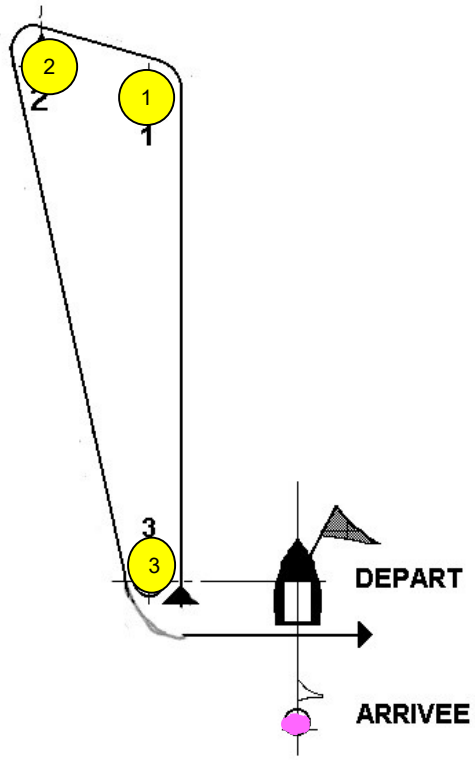


Flamme numérique 3

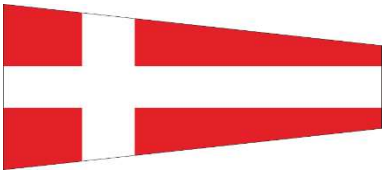


:

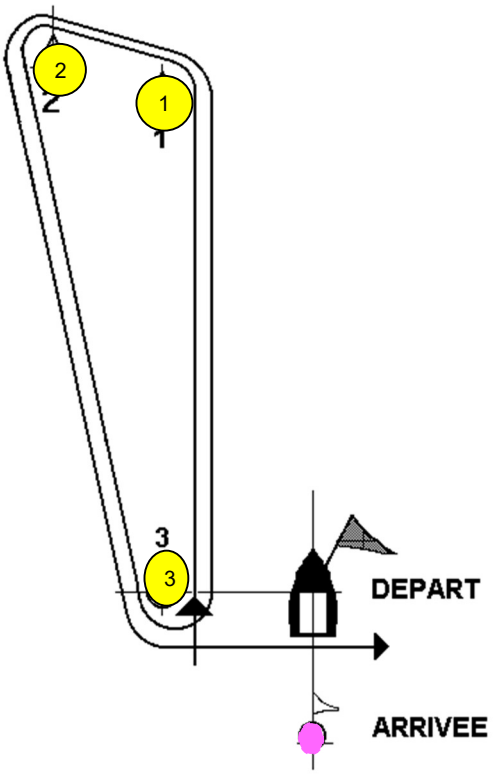
PARCOURS 3 : Départ 1 – 2 – 3 - Arrivée



Flamme numérique 4



PARCOURS 4 : Départ 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 Arrivée



ANNECY

BANQUE POPULAIRE
AUVERGNE RHÔNE ALPES

ANNEXE : PARCOURS CÔTIERS ➔ PAS DE FLAMME



Pavillon « D » si marque de dégagement

